Politiques scolaires / Politiques éducatives.

Notion du glossaire relatif à la recherche INEDUC.

Par INEDUC



Illustration : Elizabeth Albert, « school », 10.09.2010, Flickr (licence Creative Commons).

De janvier 2012 à octobre 2015, l'Unité Mixte de Recherche CNRS 6590 « Espaces et Sociétés » (ESO), le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) accompagné de la Plateforme Universitaire des Données de Caen (PUDC), le Groupement d'Intérêt Scientifique Môle Armoricain de Recherche sur la SOciété de l'Information et les Usages d'INternet (M@rsouin), le Centre de Recherche sur l'Éducation les Apprentissages et la Didactique (CREAD) et le Pôle Régional de Recherche et d'Étude pour la Formation et l'Action Sociale (PREFAS) – en tant que prestataire – ont été partenaires d'un programme, financé par l'Agence Nationale de la Recherche, sur les inégalités éducatives et la construction des parcours des 11-15 ans dans leurs espaces de vie (acronyme INEDUC)[1]. Une telle combinaison de partenaires, en grande partie inédite, posait l'enjeu d'une véritable collaboration

scientifique, afin d'éviter la fragmentation des analyses selon les thématiques, les disciplines, les sites institutionnels, voire selon chacun des chercheurs concernés, ou alors l'imposition d'un *leadership* non négocié. L'état de l'art préalable à la soumission du projet a ainsi été complété par un glossaire dans lequel chacun pouvait retrouver son fil directeur à chaque moment de l'immersion dans le travail de terrain.

Le glossaire relatif à la recherche INEDUC a vu le jour après une année de travail collectif[2]. Les notions et les concepts qui suivent ont été définis : Adolescent, Contexte, Éducation, Empowerment, Environnement numérique, Inégalités, Institutions scolaires, Justice spatiale, Loisirs, Mobilité/Déplacement, Orientation, Parcours, Politiques scolaires / Politiques éducatives, Pratique, Projet (d'orientation), Ressources, Réussite (scolaire/éducative), Socialisation, Stratégies familiales d'éducation, Temps libre, Usage.

Une fois le programme « Inégalités éducatives et la construction des parcours des 11-15 ans dans leurs espaces de vie » terminé (en 2015), une partie de l'équipe[3] a décidé de réactualiser cinq définitions (Empowerment[4], Inégalités [5], Loisirs[6], Mobilité[7] et Usage[8]) et de réinterroger la pertinence de cet outil « glossaire » dans le dispositif méthodologique de la recherche.

Définition :

Les politiques scolaires peuvent être définies comme étant l'ensemble des actions, menées par des institutions publiques et leurs agents, qui ont pour objet de modifier les conditions de scolarisation et d'éducation scolaire des élèves. Cette définition générique doit être complétée par des exemples de politiques scolaires. On peut en effet distinguer des politiques scolaires de type structurel, telles que l'obligation, pour les départements, de créer des écoles normales primaires en 1833 (loi Guizot), ou la scolarité obligatoire portée jusqu'à 16 ans (Berthoin 1958) ; des politiques scolaires relatives au *curriculum* et liées aux modifications des programmes scolaires ; des politiques liées au fonctionnement de l'organisation scolaire, telles que les modalités d'affectation des élèves – les politiques d'assouplissement de la carte scolaire mises en œuvre depuis 1983, par exemple.

L'exercice taxinomique a toutefois ses limites. Les politiques liées au fonctionnement de l'organisation des scolarités, par exemple la réforme du collège unique en 1975, relèvent aussi des politiques structurelles. Celles-ci sont susceptibles d'affecter aussi les *curriculums*. Certaines politiques relèvent ainsi de plusieurs registres, du structurel, du curriculum et du mode d'organisation. La politique d'éducation prioritaire relève formellement d'une politique d'égalité des chances, à laquelle peut se rattacher aussi la scolarité obligatoire de Jules Ferry. Pour ces raisons, il n'existe pas d'intérêt à distinguer différents types de politiques scolaires, d'autant que les objectifs affichés sont parfois très éloignés des objectifs atteints.

L'expression « politique éducative » est plus large que celle de politiques scolaires. Les politiques scolaires sont des politiques éducatives, puisqu'elles visent à modifier le fonctionnement du système éducatif. Par contre, toutes les politiques éducatives ne sont pas des politiques scolaires. En ce sens, il faut considérer que les politiques scolaires sont un sous-ensemble des politiques éducatives. Il est, pour cette raison, possible d'employer l'expression politique éducative pour désigner des politiques scolaires, par exemple les politiques d'éducation prioritaire. Le domaine propre des politiques éducatives est difficile à cerner. La construction d'une médiathèque relève de la politique éducative des communes. L'accessibilité des ouvrages favorise la lecture et le nombre de livres lus est en rapport avec la réussite scolaire. Toutefois, cette politique éducative est aussi une politique culturelle. Les politiques éducatives qui ne sont ni des politiques culturelles (la médiathèque), ni des politiques scolaires *stricto sensu*, renvoient aux actions entreprises par les collectivités locales dans le cadre de leur politique éducative : construction des bâtiments scolaires, politiques de transports scolaires, redéfinitions de la carte scolaire des collèges…

Dans la recherche INEDUC, on s'efforcera d'employer l'expression politique scolaire lorsque les politiques considérées sont strictement scolaires. L'usage du terme politique éducative concernera les autres types de politiques, mixtes, à la fois scolaires mais aussi plus larges.

Résumé

De janvier 2012 à octobre 2015, l'Unité Mixte de Recherche CNRS 6590 « Espaces et Sociétés » (ESO), le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) accompagné de la Plateforme Universitaire des Données de Caen (PUDC), le Groupement d'Intérêt Scientifique Môle Armoricain de Recherche sur la SOciété de l'Information et les Usages d'INternet (M@rsouin), le ...

Notes

[1] Olivier David a piloté ce programme.

[2] Ont participé à ce collectif Magali Hardouin, en tant queresponsable de la tâche du glossaire, Gérard Boudesseul, Patrice Caro, Isabelle Danic, Olivier David, Christophe Guibert, Lionel Guillemot, Régis Keerle, Mickaël Le Mentec, Agnès Grimault-Leprince, Pierre Merle, Céline Piquée, Pascal Plantard, Louisa Plouchart-Even, Rémi Rouault, Marc Rouzeau, Eugénie Terrier et Céline Vivent.

[3]Magali Hardouin en tant que coordinatrice, Gérard Boudesseul, Isabelle Danic, Olivier David, Barbara Fontar, Christophe Guibert, Lionel Guillemot, Régis Keerle, Mickaël LeMentec, Pascal Plantard, Louisa Plouchart-Even et Jean-François Thémines.

[4] La définition « Empowerment » a été retravaillée par Mickael Le Mentec.

[5] La définition « Inégalités » a été retravaillée par Gérard Boudesseul, Isabelle Danic,Régis Keerle et Louisa Plouchart.

[6] La définition « Loisirs » a été retravaillée par Barbara Fontar et Christophe Guibert.

[7] La définition « Mobilité » a été retravaillée par Christophe Guibert et Lionel Guillemot.

[8] La définition « Usage » a été retravaillée par Barbara Fontar et Pascal Plantard.